

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/28/2021020007/justel>

Dossier numéro : 2020-12-28/07

Titre

28 DECEMBRE 2020. - Arrêté royal approuvant la première modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la SA A.S.T.R.I.D.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 11-01-2021 page : 721

Entrée en vigueur : 11-01-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La première modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la S.A. de droit public A.S.T.R.I.D, annexée au présent arrêté, est approuvée.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions et le ministre qui a les Finances dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.